

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2015 à 20 H 30

Président : M. CASTELLANI Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs CASTELLANI Jean-Marie, PAIN Pascal, BROTEL Rolland, BOILEAU Pierre, HOWSE Willy, BERNARD Xavier, THOMAZET Fabien, THIEVON Yves, Mmes VIRY Madeleine, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, DEFOUR Nelly, MARTINET Natacha.

Absentes excusées : Mmes RONJON Pin, Mme CHAMBAUD Michèle.

Secrétaire de séance : Mme MARTINET Natacha.

&.....

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie CASTELLANI et débute par l'approbation, à l'unanimité, du compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un objet à l'ordre du jour :

- Demande de subvention de M. Mme PERRIER Laurent

Le Conseil Municipal accepte.

DELIBERATIONS

VOIRIE COMMUNALE – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux de voirie pour l'année 2015. La consultation a été réalisée en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics. 3 entreprises ont été contactées et les trois ont répondu :

- **ROGER MARTIN Rhône-Alpes – ETS SN2V**
- **PERRIER TP - C.T.P.G.,**
- **EUROVIA Alpes,**

Les critères retenus, afin d'apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse, étaient les suivants :

- Valeur technique : 60 %,
- Prix : 40 %

Après étude des offres, le maire informe le Conseil Municipal que la proposition de la Société **ROGER MARTIN Rhône-Alpes – ETS SN2V** est la mieux disante, le montant du marché s'élevant à **51 700,70 € H.T.**

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise **ROGER MARTIN Rhône-Alpes – ETS SN2V** pour un montant de **51 700,70 € H.T.**
- **AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de voirie pour l'année 2015 avec l'entreprise **ROGER MARTIN Rhône-Alpes – ETS SN2V.**

DECISION MODIFICATIVE N°1 – OUVERTURES DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits pour l'achat des tapis de gymnastique pour l'école et l'étude d'accessibilité n'ont pas été prévus au Budget Communal 2015. Par ailleurs, les crédits ouverts pour les opérations d'installation de grilles métalliques de la mairie et l'aménagement du local communal sont insuffisants, il convient de les augmenter. Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2315-1001 immobilisations en cours -voirie			- 6 120,00 €	
2313-348 Immobilisations en cours Grilles métalliques mairie			1 400,00 €	
2188 – 352 Autres immobilisations corpor. Tapis gymnastique école			1 450,00 €	
2313 - 347 Immobilisations en cours Aménagement local communal			770,00 €	
2031-283 Etude accessibilité			2 500,00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus.

SUBVENTION A M.Mme PERRIER Laurent POUR LA REALISATION D'UN COURT METRAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier émanant de **M. Mme PERRIER Laurent** sollicitant une subvention communale pour la réalisation d'un court métrage dont une partie sera tournée sur le village de Rignieux-le-Franc. Le maire indique qu'il s'agit d'un projet personnel de M. Mme PERRIER, administrés de la commune, cette aide leur permettra de financer en partie la location du matériel vidéo.

Le maire propose au Conseil Municipal d'allouer une somme de **100,00 €**.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

- **DECIDE** d'allouer une subvention de **100,00 €** à M. Mme PERRIER Laurent pour la réalisation d'un court métrage.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

M. Le Maire a conclu avec le cabinet ATELIER 3 un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un local commercial anciennement « La rigniette ». Le montant de cette mission s'élève à 5 310,00 euros HT.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

QUESTIONS DIVERSES

- Dossier d'urbanisme : Mr le Maire informe le Conseil Municipal des différents dossiers d'urbanisme déposés en mairie entre le 30 janvier 2015 et le 2 juin 2015 :

Permis de construire :

- ✓ Mme GODARD Michèle – 380 rue des Brosses – Construction d'un garage

Déclaration préalable :

- ✓ M. JUNET Mickaël – 735 A route de Chanoz – Clôture,
- ✓ M. ROSSI Jean-Yves – 56 Allée des morillons – Modification façades, reconstitution d'une véranda
- ✓ M. Mme MARTIN Francis – 150 Chemin de la lagune – division de terrain,
- ✓ M. RONJON Laurent – Pose de panneaux photovoltaïques,
- ✓ Mairie de Rignieux-le-Franc – 5 rue de l'église – Réaménagement d'un local commercial

Permis d'aménager :

- ✓ Terre Habitat Aménagement : Lieu dit « Bataillard » - Création d'un lotissement de 22 lots

Certificat d'urbanisme informel :

- ✓ Maître DARMET — Vente terrain
- ✓ Maître LAGRANGE – Vente terrain

- Aménagement du local commercial « la Rigniette » : la consultation des entreprises a été lancée pour les travaux d'aménagement du local commercial. La remise des offres est prévue pour le 4 juin prochain.
- Aménagement du Local communal : Une réunion de préparation de travaux a été faite le 13 mai 2015 avec l'ensemble des entreprises. Les travaux commenceront le 15 juin 2015 avec la partie maçonnerie et électricité. L'installation de la mezzanine métallique sera réalisée début septembre. La fin prévisionnelle des travaux est envisagée pour le 15 septembre 2015.
- Etude C.A.U.E. sur le cœur du village : Le maire informe le conseil municipal que M. ECOCHARD du CAUE est venu en mairie le 27 mai dernier présenter cette étude. Celle-ci propose notamment une réhabilitation de l'étage du bâtiment scolaire en deux appartements. La commission bâtiment devra mener une réflexion quant à cet aménagement.
- Temps d'accueil périscolaire (T.A.P.) : M. BOILEAU présente au conseil municipal le Projet Educatif territorial (PEDT) qui a été élaboré conjointement par la directrice du T.A.P. et la municipalité. Ce PEDT présente et détaille l'organisation et les activités pour une période de trois ans, avec un thème par an. Les thèmes sont les suivants : première année « le tour du monde », la deuxième « la nature et l'environnement » et la troisième « les arts ». Ce document doit être validé par l'inspection académique. Après validation, le PEDT sera signé par les différents partenaires. Par ailleurs, une enquête a été réalisée auprès des parents sur l'organisation et les activités pratiquées au TAP. Au vu de la satisfaction quasi-générale, le mode de fonctionnement est conservé pour les trois prochaines années scolaires.
- Piste cyclable et piétonnière : le maire informe le conseil municipal que la consultation des entreprises a été lancée pour cette opération. Il s'agit de la réalisation de deux chemins permettant de relier les hameaux du « Guillon » et du « Brevet » pour rejoindre la route du « Moulin du Tour ».
- Fête de la musique : Le BAR'ON organisera la fête de la musique le vendredi 19 juin 2015 en partenariat avec la municipalité. Des animations musicales et des repas seront proposés sur la place du village.
- Job d'été : Huit jeunes ont postulé pour les emplois pendant la période estivale, le recrutement est en cours.
- Elections régionales : Les prochaines élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.

